

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>			
Département(s)	DFFD	Date	2 octobre 2024
Numéro		Heure	17h59

Auteur-e(-s) : Conseil d'État		Lié à (obligatoire) : ad 24.187
Titre : Amendement à la motion de député-e-s interpartis 24.187, du 2 septembre 2024, Harcèlement scolaire : un plan d'action cantonal		
Contenu :		
<p>Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de <u>faire un bilan de l'actuel plan d'action cantonal de prévention contre le harcèlement et, le cas échéant, de proposer de l'adapter de manière à permettre</u> d'assurer l'identification et le suivi des cas de harcèlement scolaire à l'école obligatoire, <u>en prévoyant notamment</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la possibilité pour les élèves d'annoncer de manière sécurisée et confidentielle, auprès d'un-e éducateur-trice formé-e, les cas de harcèlement ; – une formation à l'intention des élèves pour leur permettre de reconnaître le harcèlement et de le dénoncer ; – la présence de personnes formées et compétentes (éducateur-trice-s) sur la question du harcèlement dans chaque centre/cercle scolaire ; – la mise sur pied d'un protocole cantonal de traitement des situations de harcèlement adaptable aux différents établissements ; – une redéfinition des sanctions en cas de harcèlement pour éviter une double peine pour les victimes. <p>Ce plan d'action doit permettre d'adopter une approche cohérente et coordonnée entre les différents cercles scolaires du canton. Il est en particulier nécessaire de s'assurer que tous les cas de harcèlement dénoncés fassent l'objet d'un traitement adéquat et d'un suivi.</p>		
Motivation (facultatif) :		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Florence Nater, présidente du Conseil d'État		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :